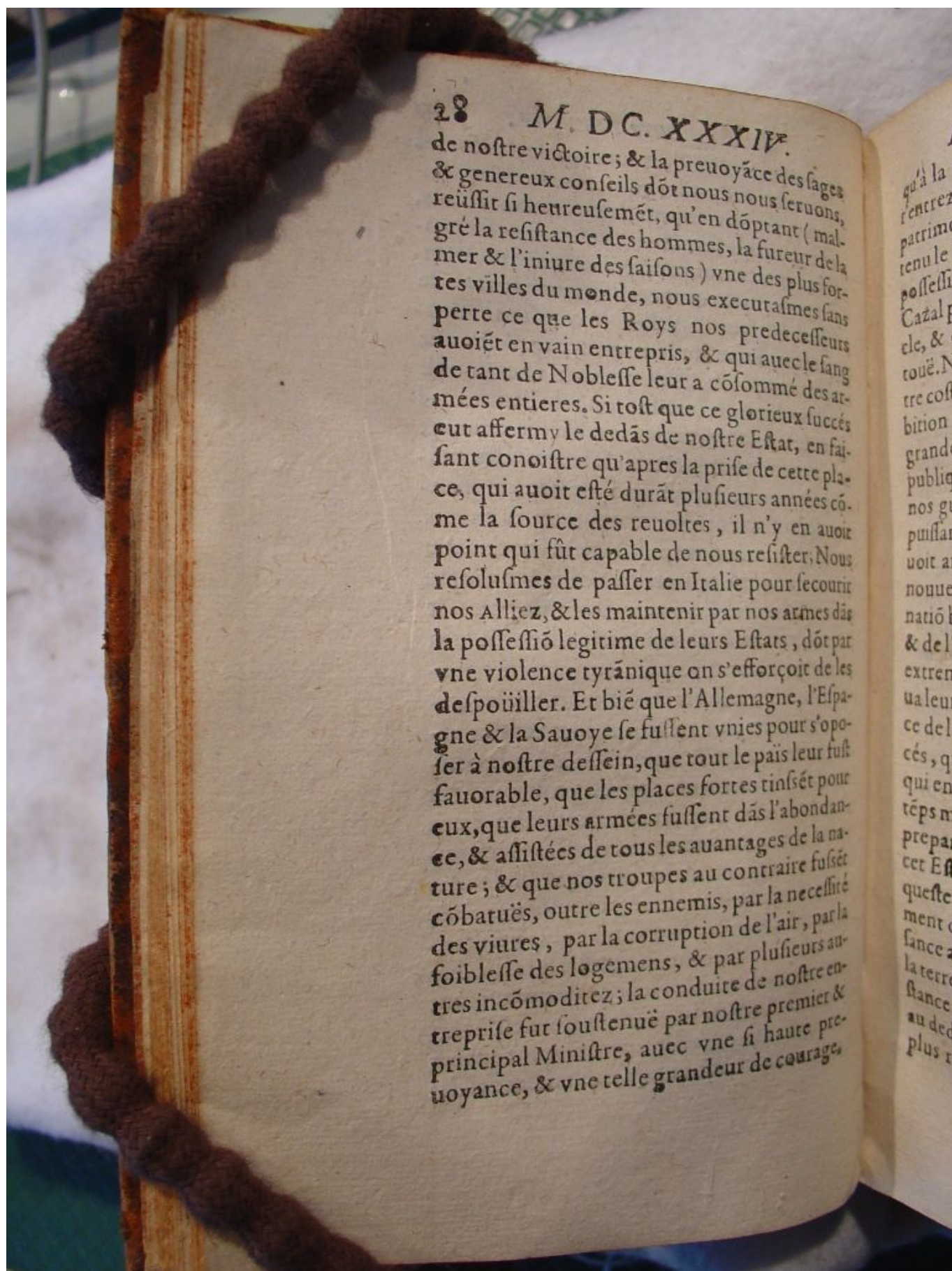


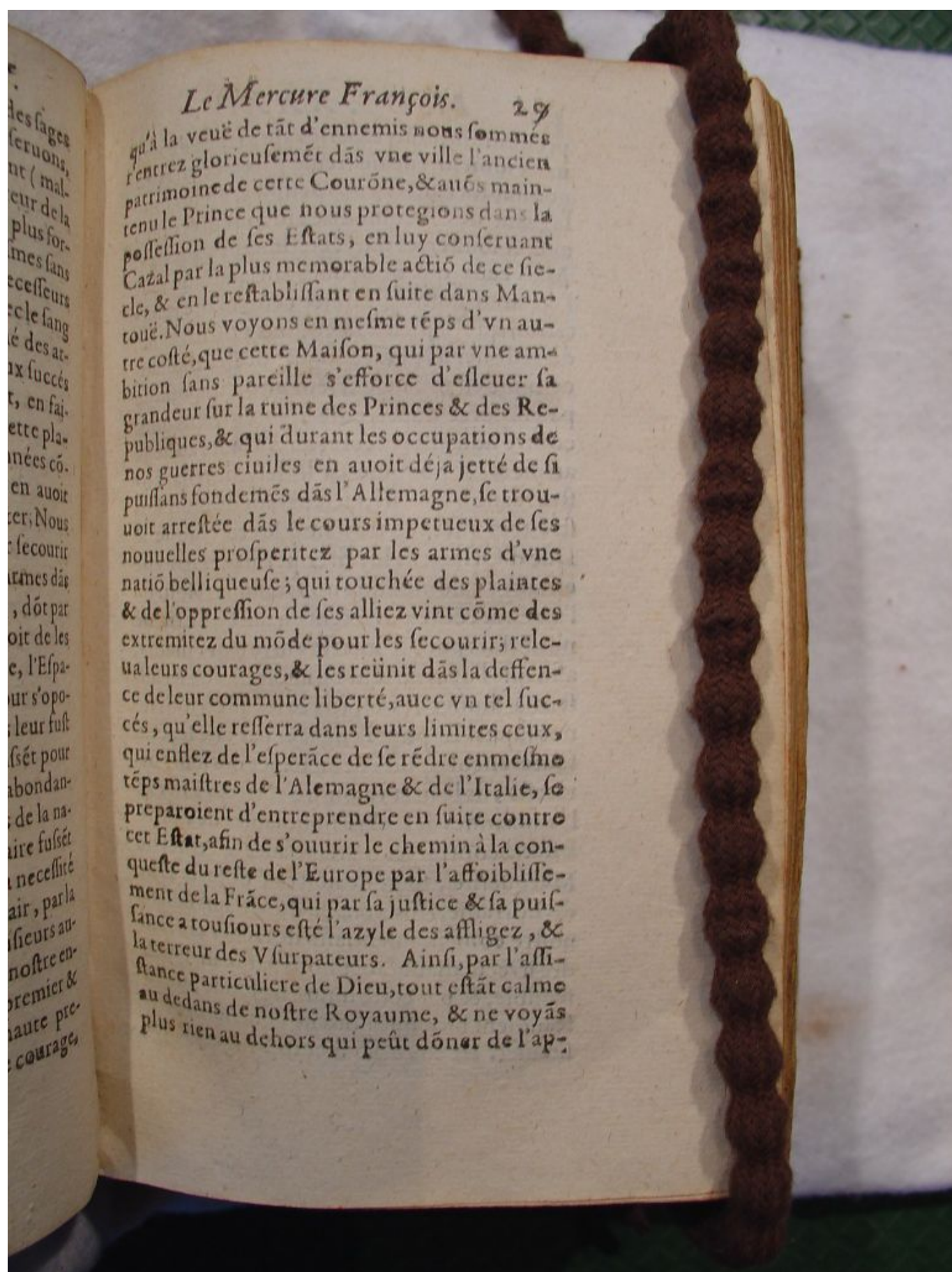
1634_028.jpg



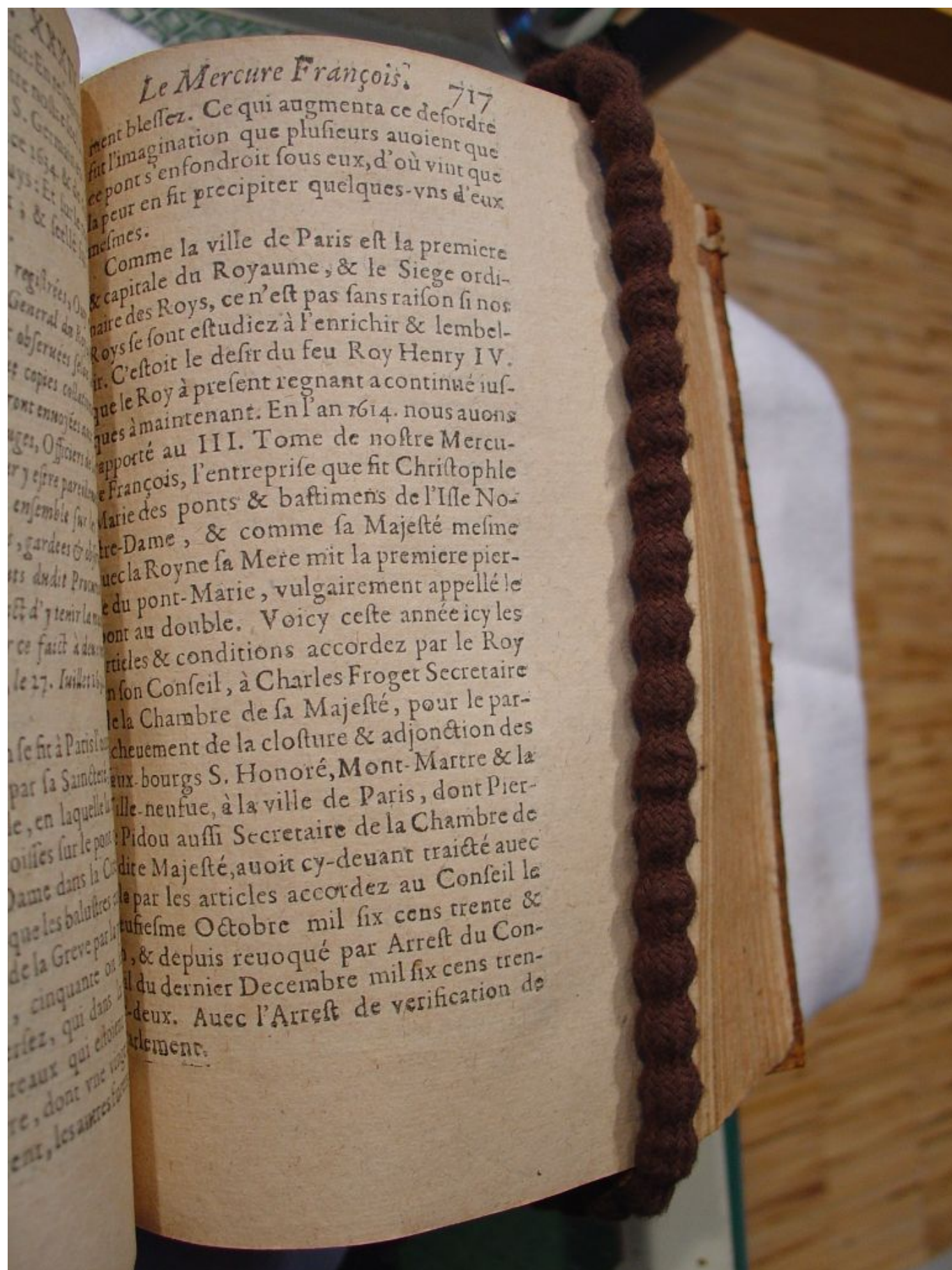
1634_716.jpg



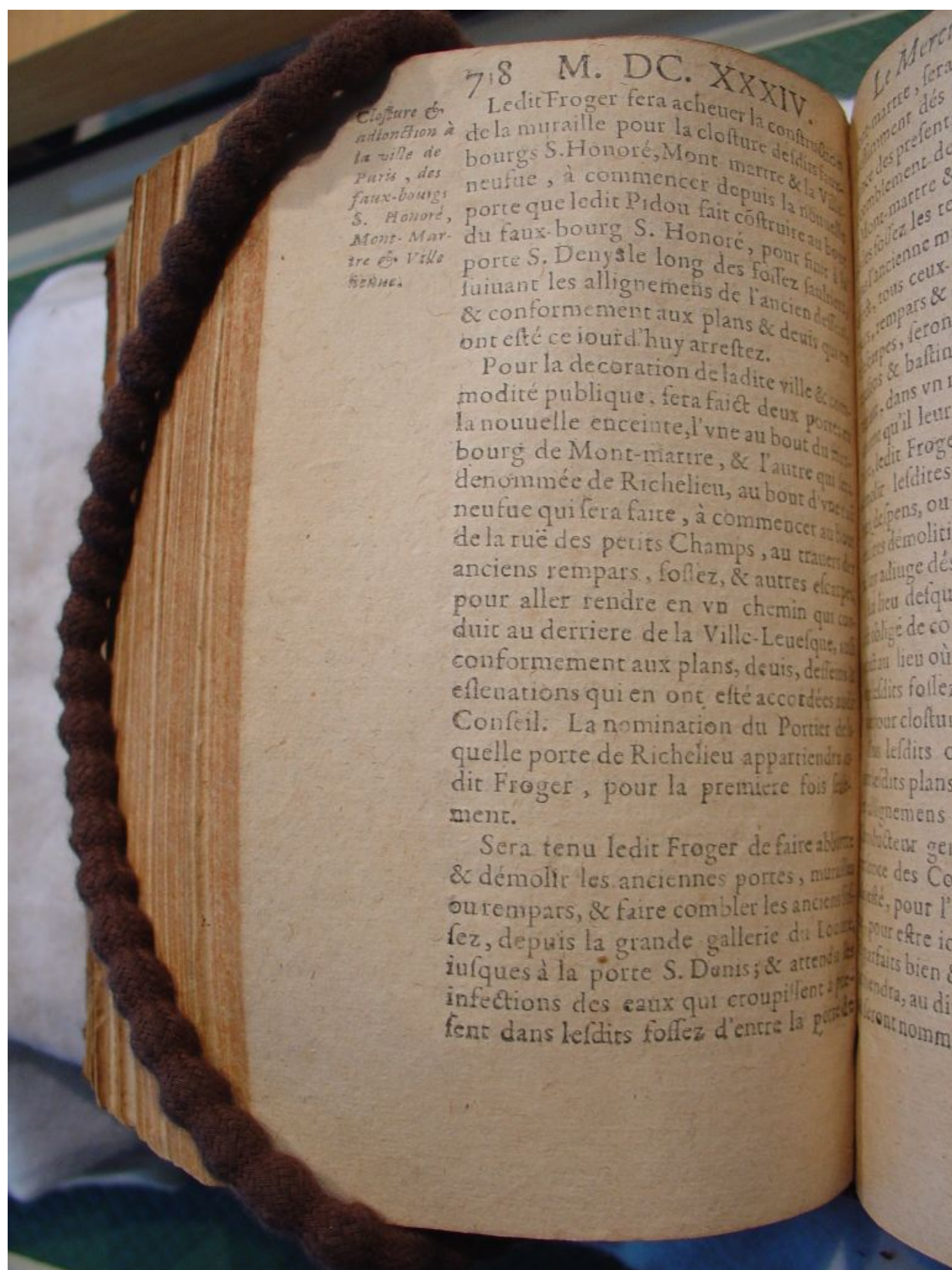
1634_029.jpg



1634_717.jpg



1634_718.jpg



*Clofture &
addition à
la ville de
Paris, des
faux-bourgs
S. Honoré,
Mont-Mar-
tre & Ville
neuve.*

718 M. DC. XXXIV.

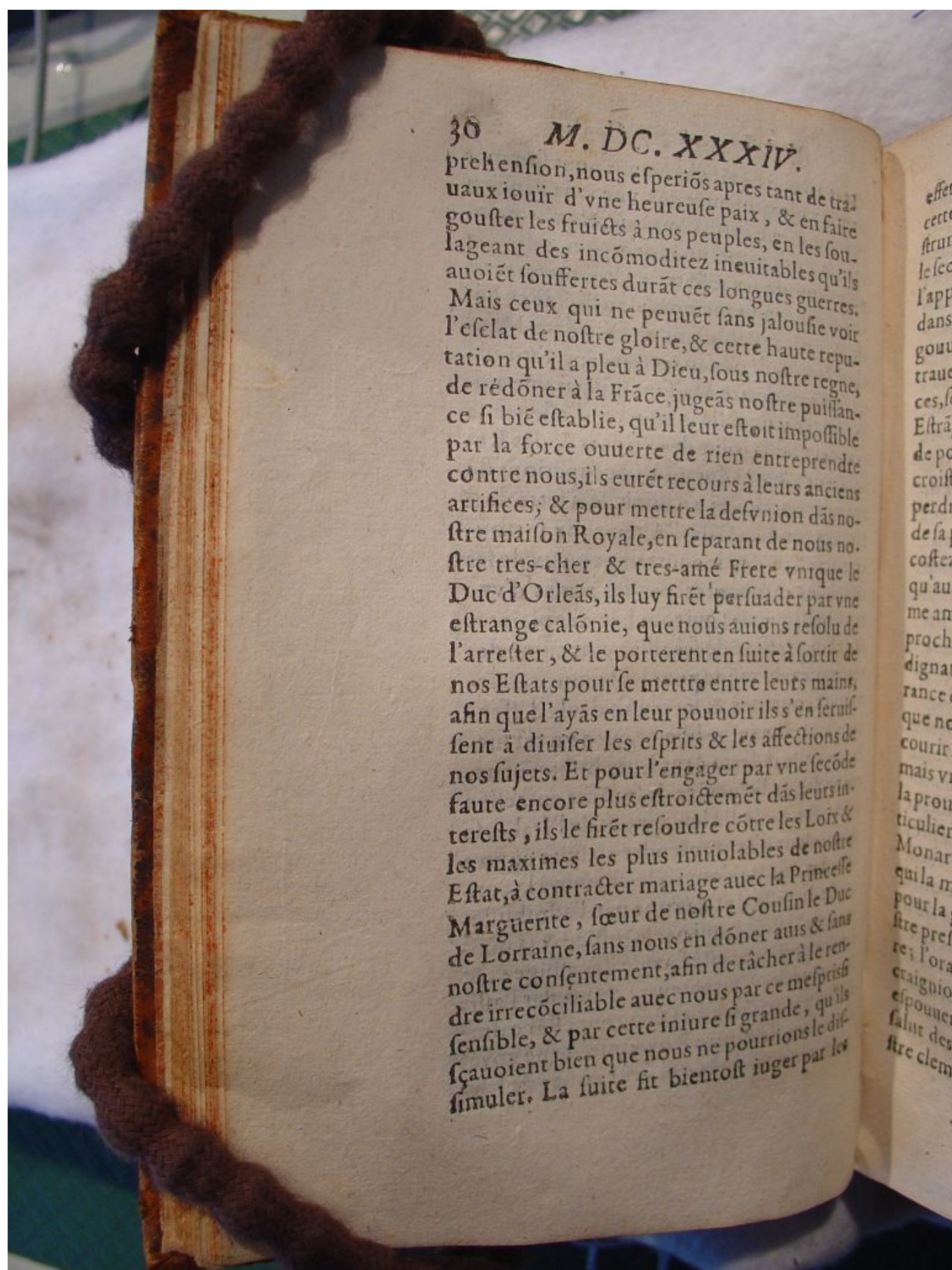
Ledit Froger fera acheuer la construction de la muraille pour la clofture desdits faux-bourgs S. Honoré, Mont-martre & la Ville-neuve, à commencer depuis la nouvelle porte que ledit Pidou fait cōstruire au bout du faux-bourg S. Honoré, pour finir à la porte S. Denys le long des fossez faulx, fuivant les allignemens de l'ancien desdits & conformement aux plans & deuis qui ont esté ce iourd'huy arrestez.

Pour la decoration de ladite ville & commodité publique, fera faiet deux portes à la nouvelle enceinte, l'une au bout du faux-bourg de Mont-martre, & l'autre qui sera dénommée de Richelieu, au bout d'une rue neuve qui sera faite, à commencer au bout de la rue des petits Champs, au travers des anciens rempars, fossez, & autres escarpes pour aller rendre en un chemin qui conduit au derriere de la Ville-Leuesque, conformément aux plans, deuis, dessein & effeuillations qui en ont esté accordées au Conseil. La nomination du Portier de laquelle porte de Richelieu appartiendra audit Froger, pour la premiere fois seulement.

Sera tenu ledit Froger de faire abattre & démolir les anciennes portes, murailles ou rempars, & faire combler les anciens fossez, depuis la grande gallerie du Louvre iusques à la porte S. Denis; & attendre les infections des eaux qui croupissent & se font dans lesdits fossez d'entre la porte de

Le Merc
martre, sera
monment des
de des presens
combler de
mont-martre &
des fossez les te
l'ancienne mu
à, tous ceux-
rempars &
seront
& bastim
dans un n
qu'il leur
ledit Froge
lesdites
de pens, ou
demoliti
adiuge des
lieu desqu
oblige de co
lieu où
lesdits fossez
pour clostur
lesdits o
des plans
alignemens
ducteur ger
des Co
enté, pour l'
pour estre ic
faits bien &
endra, au di
ont nomm

1634_030.jpg



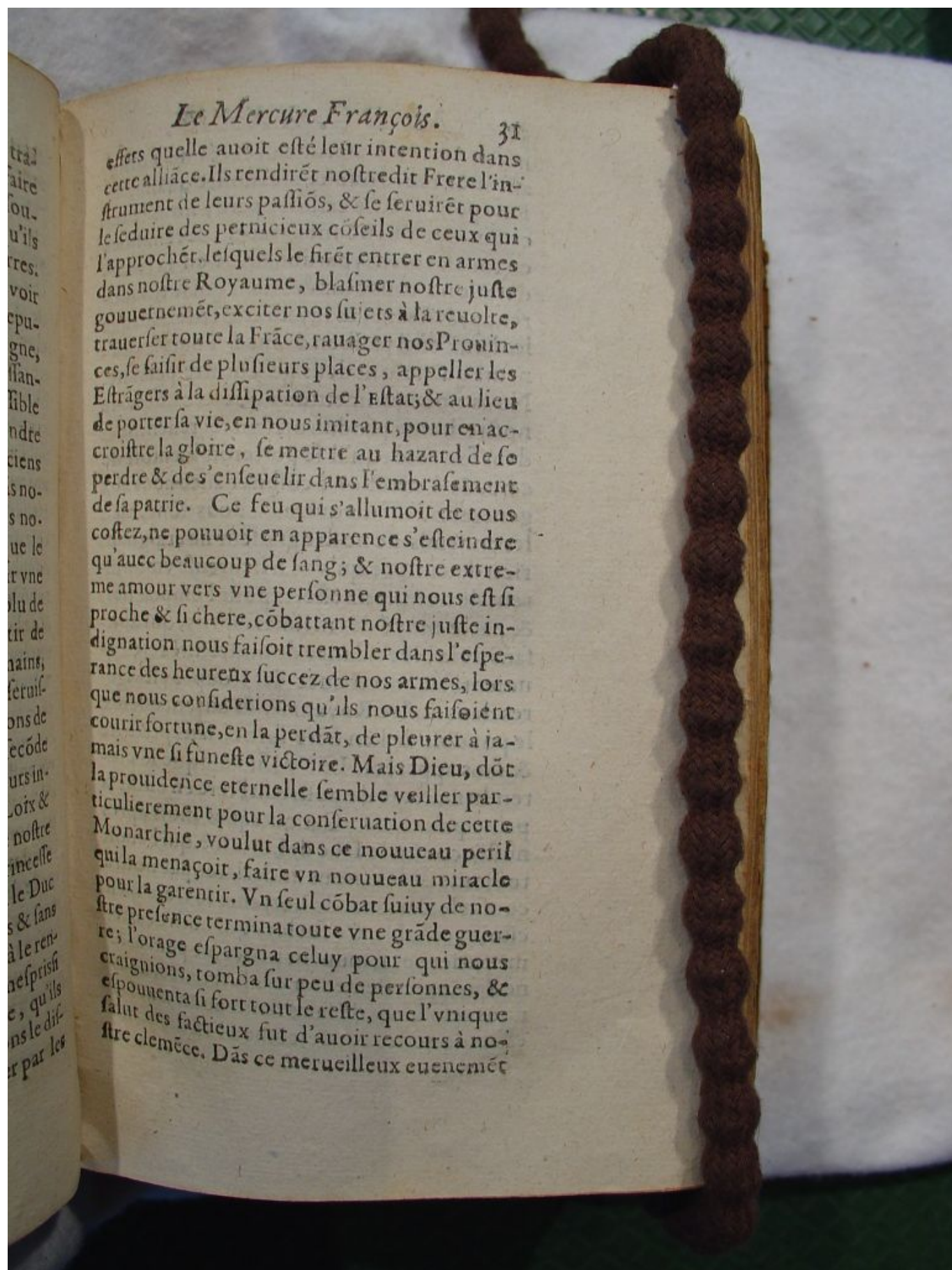
38 M. DC. XXXIV.
 prehension, nous esperiōs apres tant de tra-
 uaux iouir d'vne heureuse paix, & en faire
 gouster les fruiets à nos peuples, en les sou-
 lageant des incōmoditez ineuitables qu'ils
 auoiēt souffertes durāt ces longues guerres.
 Mais ceux qui ne puenēt sans jalousie voir
 l'esclat de nostre gloire, & cette haute repu-
 tation qu'il a pleu à Dieu, sous nostre regne,
 de redōner à la Frâce, jugeās nostre puissan-
 ce si biē establie, qu'il leur estoit impossible
 par la force ouuerte de rien entreprendre
 cōtre nous, ils eurent recōurs à leurs anciens
 artifices; & pour mettre la desvnion dās no-
 stre maison Royale, en separant de nous no-
 stre tres-cher & tres-ami Frere vniue le
 Duc d'Orleās, ils luy firēt persuader par vne
 estrange calōnie, que nous auions resolu de
 l'arrester, & le portèrent en suite à sortir de
 nos Estats pour se mettre entre leurs mains,
 afin que l'ayās en leur pouuoir ils s'en seru-
 sent à diuiser les esprits & les affectiōns de
 nos sujets. Et pour l'engager par vne secōde
 faute encore plus estroictemēt dās leurs in-
 terests, ils le firēt resoudre cōtre les Loix &
 les maximes les plus inuiolables de nostre
 Estat, à contracter mariage avec la Princeesse
 Marguerite, sœur de nostre Cousin le Duc
 de Lorraine, sans nous en dōner aui & sans
 nostre consentement, afin de tacher à le ren-
 dre irrecōciliable avec nous par ce mespris-
 sensible, & par cette iniure si grande, qu'ils
 scauoient bien que nous ne pourrions le dis-
 simuler. La suite fit bientoist iuger par les

effect
 cette
 strun
 le sed
 l'app
 dans
 gouu
 traue
 ces, se
 Estrag
 de po
 croist
 perde
 de sa p
 costez
 qu'auc
 me am
 proche
 dignat
 rance c
 que no
 courir
 mais vr
 la prom
 ticular
 Monar
 quila m
 pour la g
 stre pres
 re; l'ora
 etaignoi
 espouuer
 salut des
 stre clem

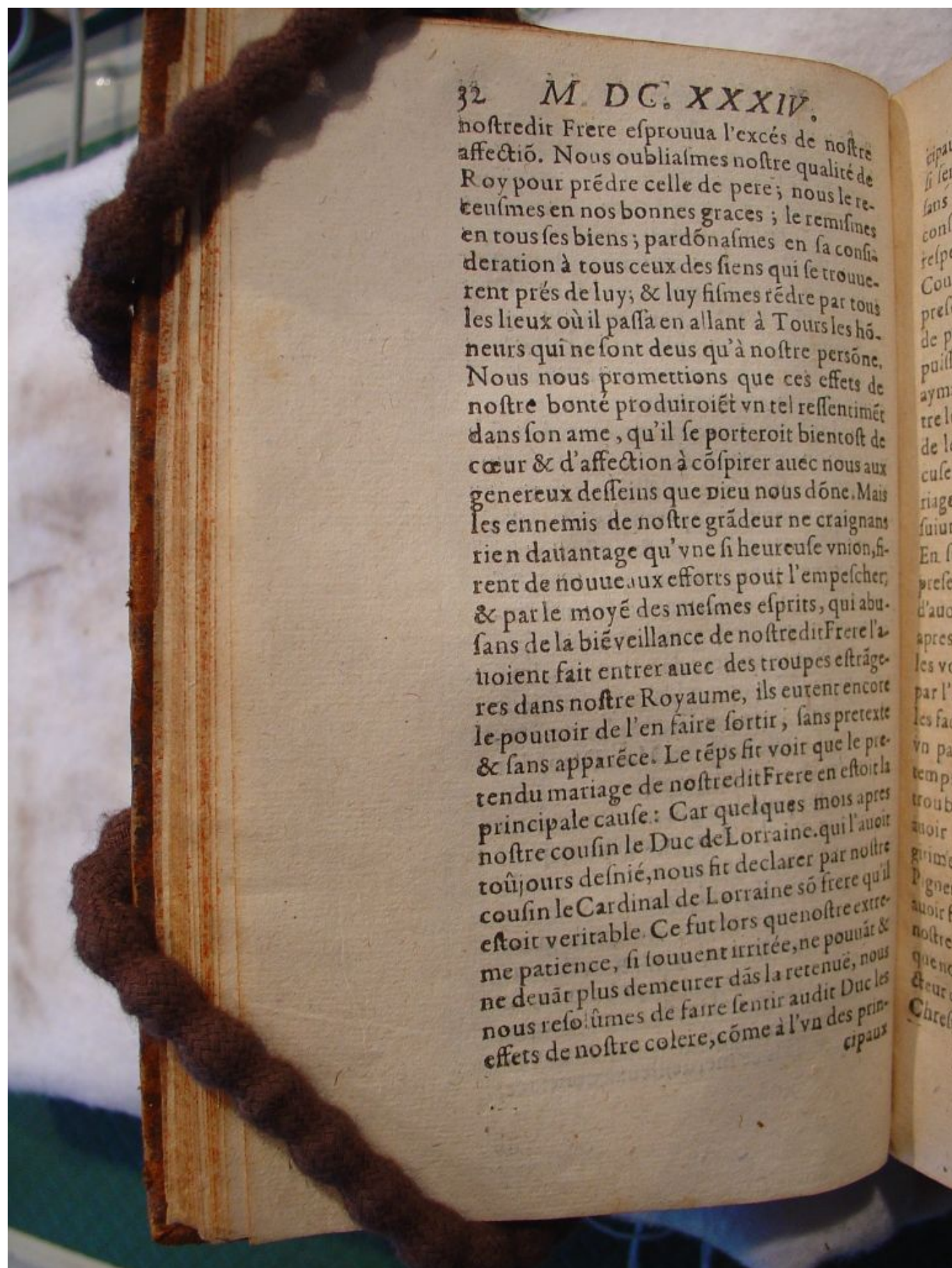
1634_719.jpg



1634_031.jpg



1634_032.jpg



1634_720.jpg

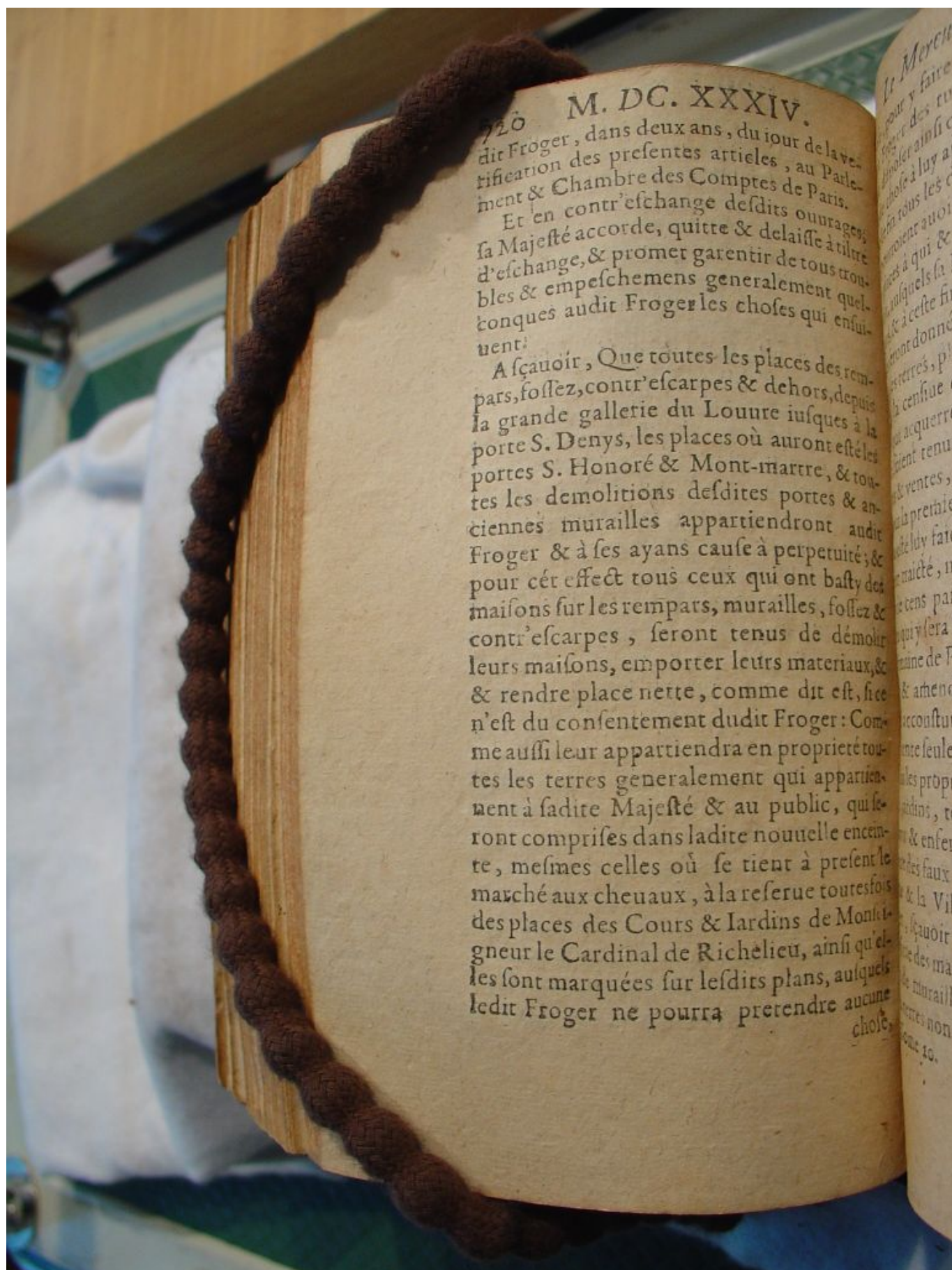


Image issue du site mercurefrancois.ehess.fr - Cliché (c) Cécile Soudan